

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Francois Drouin

<https://www.cadre21.org/membres/b6b82387a76b663007a1b452>

Date d'obtention : 2021-04-20 15:52:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, s'assurer que nous sommes devant une situation où nous devons compléter le protocole à l'aide de l'aide-mémoire

en en deuxième temps compléter le protocole avec tous les jeunes impliqués,

Si c'est un geste impulsif, poursuivre le protocole avec les jeunes impliqués et contacter les policiers
si c'est un cas de malveillance, nous devons communiquer immédiatement avec les policiers

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre le temps de bien analyser la situation à l'aide des outils de la trousse.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Tout faire pour ne pas voir les images tout complétant le questionnaire de la trousse, il faut rester neutre dans le processus.